



14ème législature

Question N° : 92747	De M. Jacques Myard (Les Républicains - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > recherche	Analyse > recherche agronomique. site de Grignon. perspectives.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Réponse publiée au JO le : 05/04/2016 page : 2728		

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'avenir du domaine de Grignon menacé par le départ d'AgroParisTech sur le plateau de Saclay et l'ambition du club de football - le PSG - d'y installer son terrain d'entraînement. Créé par Charles X il y a deux siècles pour en faire une institution royale d'agronomie, Grignon est devenu le fleuron de l'agronomie française. Le site a accueilli au fur et à mesure des années l'installation de nombreux centres de recherche. Aujourd'hui, le domaine de Grignon est un domaine de 350 hectares comprenant un château Louis XIII, un amphithéâtre, des laboratoires, une résidence étudiante, des espaces naturels classés en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique), un arboretum, un site géologique remarquable, des bois, une rivière, des prairies et des zones cultivées. La ferme expérimentale de Grignon est liée à l'école d'agronomie installée à Grignon depuis 200 ans, et cultive 120 hectares à l'intérieur du campus. Celui-ci est en plein cœur de la plaine de Versailles, poumon vert d'environ 20 000 hectares, dont 10 000 hectares cultivés. Aujourd'hui en vente, le domaine de Grignon, bien de l'État, serait transformé en installations sportives pour le PSG. Le projet serait financé par la société qatari Qatar Sports Investments (QSI) à hauteur de 300 millions d'euros. Cette décision revient à brader un des éléments du patrimoine de l'État et aura pour effet, entre autres, une artificialisation des terres agricoles, la remise en cause du programme « Grignon énergie positive » et portera atteinte à la conservation de la Falunnière et des autres sites paléontologiques du domaine, ce en contradiction avec la logique de la COP 21. Il lui demande de bien vouloir s'opposer à la décision de mise en vente du domaine de Grignon et de bien vouloir soutenir la préservation et la valorisation agronomique de ce site exceptionnel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a confirmé le 23 septembre 2013 sa volonté de voir aboutir, dans les meilleurs délais, la création du campus de Paris Saclay. Le projet de regroupement d'AgroParisTech et d'une partie de l'institut national de la recherche agronomique (INRA) sur ce site constitue une des opérations les plus structurantes du campus. Il s'agit pour AgroParisTech de l'opportunité unique de prendre un nouvel essor en rejoignant les meilleurs établissements français dans les domaines clés de l'ingénierie et d'intégrer ainsi un environnement de développement exceptionnel en ouvrant le champ de ses compétences vers d'autres disciplines. Cela permettra de construire une offre académique de la plus haute qualité en sciences et technologies du vivant et de l'environnement, de donner à celle-ci une forte visibilité nationale et internationale, et de poursuivre le développement d'une formation d'excellence d'ingénieurs capables de concevoir et mettre en œuvre l'agriculture de demain. Aussi, pour préparer l'avenir de l'agriculture française, le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de



la forêt, porte-parole du Gouvernement, confirme sa volonté ferme de mener à terme le projet d'installation d'AgroParisTech et de l'INRA à Saclay. Le plan de financement de cette opération a fait l'objet d'un accord interministériel le 2 décembre 2014 et est constitué en particulier du retour des produits de cession des différents sites actuels dont celui de Grignon. Pour autant, la ferme de Grignon et l'institut national de la recherche agronomique devront pouvoir poursuivre leurs expérimentations sur les terrains aujourd'hui dédiés à cet usage. Enfin, l'histoire du lieu et les diverses protections historiques, patrimoniales et environnementales devront être prises en compte dans les projets futurs d'aménagements qui restent à préciser.